

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 02 décembre 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024055

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Buchon Christine, Croxo Charles, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents : BOURGUET Sébastien (procuration à LAFONT Eric) ; Mme Stéphanie CROXO ne prend pas part au vote et sort de la salle

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 10

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Date d'affichage : 26 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 030-213001092-20241202-DE2024055-DE

**Objet de la délibération : MODIFICATION DES STATUTS DU SIRP Les Calandrelles –
CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2024-01-09-00001 en date du 09 janvier 2024, portant création du SIVU de regroupement pédagogique Les Calandrelles (SIRP Les Calandrelles),

Vu la délibération n°2023048 du 1^{er} Décembre 2023 de la commune d'Euzet relatif à la création du SIRP Les Calandrelles et approbation des statuts,

Monsieur le Maire fait part de la décision du SIRP Les Calandrelles (Délibération DE_2024_023), pour des raisons géographiques et pratiques (mise à disposition de locaux), de déplacer le siège du syndicat sur la commune d'EUZET.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les statuts du SIRP Les Calandrelles doivent être modifiés ainsi :

ARTICLE UN :

« le siège du SIRP Les Calandrelles est fixé à : 10 Place de la Mairie, 30 360 EUZET ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, 10 voix pour, 00 abstention et 00 voix contre d'accepter la modification des statuts du SIRP Les Calandrelles et le changement de siège du syndicat à Euzet.

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,



Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 030-213001092-20241202-DE2024055-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr